



Adresse contact : assistance-covid19@ffpjp.fr

PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES DANS LES CLUBS APRES CONFINEMENT

Document à jour en date 08/05/2020

Sous réserve des autorisations des municipalités, des modalités de déconfinement locales et des ajustements de modalités communiqués par le gouvernement.

CONTEXTE DU DECONFINEMENT :

1. Le Premier Ministre a annoncé, le 7 mai 2020, la sortie du confinement y inclus les conditions.
2. A la suite de ces directives, le Ministère des Sports a précisé les mesures qui s'appliquent au monde sportif.
3. La F.F.P.J.P a ainsi a élaboré un plan de reprise de la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal au sein de ses clubs affiliés, grâce à la qualité des échanges avec le Ministère des Sports.

ETAT ACTUEL :

- Interdiction de toutes les compétitions jusqu'au 31 juillet inclus.
- Fermeture des salles des fêtes, des salles polyvalentes et donc des boulodromes couverts... Pas de pratique en intérieur mais exclusivement en extérieur.
- Interdiction de regroupement de plus de 10 personnes par club et par site : possibilité de planifier une activité de club dans cette limite (espace de 4m² à respecter entre les pratiquants)
- Interdiction des sports collectifs : seule la pratique individuelle est autorisée.
- Les bars et restaurants restent fermés. Par conséquent, les clubs-house et buvettes des clubs le restent aussi.
- Avant septembre, interdiction des regroupements de plus de 5 000 personnes.
- Respect strict des gestes barrières (Distanciation physique, lavage des mains, port du masque, etc...).

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade